

Données épidémiologiques

2 902 cas COVID confirmés par diagnostic biologique (PCR)*

701 hospitalisations en cours

dont 94 patients en réanimation (âge moyen : 64 ans), dont 19 d'IDF et 3 du Grand Est

1154* retours à domicile / 326 décès à l'hôpital* (âge moyen : 82 ans)

5764 passages aux urgences pour suspicion de COVID-19* (3%) (En cours de consolidation, compte tenu du codage des diagnostics parfois réalisés a posteriori / Source : Sursaud/Santé publique France, données disponibles jusque J-1)

* Données cumulées

COVID-19	Cas confirmés	Taux pour 100 000	Hospitalisations	Dont réanimations	Retours à domicile	Décès
Loire-Atlantique	951	66,2	242	30	380	118
Maine-et-Loire	656	80,4	182	27	360	97
Mayenne	342	112,0	86	10	74	29
Sarthe	669	119,4	141	15	206	51
Vendée	259	37,9	50	12	134	31
Total région	2902*	76,3	701	94	1154	326

* Le total régional des cas confirmés ne correspond pas au cumul des totaux départementaux car certains signalements ne précisent pas le département ou concernent des personnes résidant hors PDL Source SI-VIC

Surveillance en Etablissements Médico-Sociaux

424 signalements (298 EHPAD et autres EMS 126)

1773 résidents Covid (possibles et confirmés)

1176 professionnels Covid (possibles et confirmés)

255 résidents décédés (dont 200 en EHPAD et 55 en ES)

A noter : Les indicateurs présentés sont issus des données extraites mardi 28 avril 2020 à 12h00 depuis l'outil de surveillance et de signalement Santé publique France dédié (Voozanoehpadcovid19) qui est opérationnel pour les Ehpad/EMS depuis vendredi 28 mars 2020. Ainsi, ces données concernent probablement essentiellement des épisodes encore en cours et sont non-consolidées.

+ d'infos à retrouver sur le site internet

Prévenir et gérer la crise

Les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants appelés en renfort des soignants dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région vont recevoir une aide exceptionnelle de 1000 € mobilisée par la Préfecture, l'ARS et la Région Pays de la Loire.

L'État et la Région Pays de la Loire unissent ainsi leurs forces pour gratifier de façon plus conséquente ces femmes et ces hommes dont l'engagement est remarquable.

[Plus d'information sur le site Internet de l'ARS Pays de la Loire.](#)

Nos 6 priorités :

- accompagner la structuration du 1er recours (professionnels de santé) pour les formes bénignes ;
- organiser la réponse hospitalière (publique et privée) pour les formes sévères et graves ;
- prendre soin des plus vulnérables (personnes âgées ou vivant avec un handicap, précaires, migrants, personnes touchées par des problématiques de santé mentale, personnes confrontées à des addictions...) ;
- maintenir et expliquer les gestes barrières et l'intérêt de la distance physique ;
- préparer et accompagner la période qui commence le 11 mai ;
- gérer les situations d'urgence et être solidaires.

CHIFFRES ET INFORMATIONS CLES

3,75 M€ seront versés aux étudiants en soins infirmiers et aux élèves aides-soignants mobilisés pour la lutte contre le Covid-19 : **2 M€ du plan d'investissement dans les compétences (PIC, financé par l'Etat)** et **1,75 M€ financés par l'ARS.**

En cas de symptômes COVID (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires..) contactez en priorité votre médecin traitant ou le médecin le plus proche de votre domicile et le Samu Centre 15 en cas d'aggravation de la situation ou d'urgence (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin).

et le 0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24
Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.